

**Sujet :** [INTERNET] Projet photovoltaïque

**De :** Thibault <eric.thibault4@orange.fr>

**Date :** 10/10/2022 18:54

**Pour :** pref-berrac@gers.gouv.fr

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Tout comme la plupart des habitants du village de Berrac, je n'ai pas compris pourquoi le porteur de projet et la municipalité n'ont rien communiqué aux habitants entre l'approbation du projet en Conseil municipal (25 janvier 2019) et le début de l'enquête publique (16 septembre 2022), hormis une journée d'information trois jours avant le début d'enquête publique.

Même si le COVID est passé par là, la messagerie fonctionnait correctement pour informer a minima la population locale. Ensuite, après COVID, il aurait été civique et normal de repousser le début de l'enquête publique de 6 mois par exemple pour organiser des réunions d'information publique afin de recueillir l'avis de tous sur ce projet et ne pas écarter d'office l'avis de la minorité défavorable au projet.

Ce battement de six mois aurait permis notamment au porteur de projet et à la municipalité de voir les principales faiblesses du projet en l'état (avis négatif des monuments historiques, prise en compte des oublis du dossier dont les maisons limitrophes occupées, insuffisance des plantations et des haies pour avoir un véritable masque visuel, etc.).

Il me semble que ce manque flagrant de concertation du porteur de projet et de la municipalité n'a pas de précédent dans les enquêtes publiques passées en France, concernant l'implantation de parcs photovoltaïques ou éoliens.